

Décision portant nomination de Mme Louise-Anne Cariou aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 08 décembre 2004 portant création et organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Louise-Anne Cariou, ingénieure d'études de 2^e classe, est nommée chargée de mission auprès de la Déléguée régionale de la circonscription Bretagne - Pays de la Loire, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'assister et d'apporter un soutien à l'ingénieur régional de prévention et de sécurité dans la mise en œuvre de certaines règles de prévention et de la sécurité au travail, au sein de la circonscription.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Louise-Anne Cariou demeure affectée à l'Institut des sciences chimiques de Rennes (Campus de Beaulieu).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016, Mme Louise-Anne Cariou, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne - Pays de la Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mai 2016

Le Président

Alain Fuchs